

**Agroécologie**



**Earl du Krebsbach**

Bernwiller, le 12 mai 2020

A nos voisins,

Dans les jours à venir, nous serons probablement dans l'obligation d'effaroucher des corvidés de nos champs de maïs bio, et des pigeons des champs de soja bio et chanvre bio.

Nous utilisons une nouvelle technique d'effarouchement consistant à diffuser à intervalles de temps irréguliers, uniquement pendant les heures de jours, des bruits de rapaces ou d'alarme. Ce dispositif est une alternative aux coups de canons réguliers, aux cages de piégeage, aux tirs et autres solutions chimiques.

Selon la direction du vent et des zones à effaroucher, vous serez susceptibles d'entendre, par moment, ces sons en journée.

En agriculture biologique, pour parvenir à désherber mécaniquement et bénéficier au maximum de l'auto-fertilité de nos sols, nous devons souvent décaler nos dates de semis de printemps par rapport aux cultures conventionnelles. Nos parcelles deviennent donc des cibles privilégiées pour les corvidés et pigeons, et les dégâts se trouvent concentrés sur ces seules parcelles aux semis décalés. L'année dernière sans effarouchement, nous avons eu des pertes jusqu'à 100 % sur certains champs de maïs bio entraînant un re-semis au mois de juin.

Notre ferme a été retenue parmi les 5 fermes pilotes d'un projet Bio-diversité réalisé dans le Grand Est, menant à l'implantation future de haies dans l'objectif de créer des « trames vertes ». Dans ce cadre, la LPO réalise actuellement un diagnostic. Cette nouvelle technique d'effarouchement intéresse l'association, à la recherche de techniques alternatives, au piégeage, au tir, etc ...

Ce dispositif sera mis en place selon les besoins et pour une durée de temps limité à deux, voire trois semaines selon l'avancement des stades des cultures. Nous espérons qu'il n'y aura que très peu de gêne et comptons sur votre tolérance.

Pour toute explication complémentaire, vous pourrez me joindre au 06 74 75 88 64

Par avance, nous vous remercions pour votre compréhension

Cordialement

Jérémy DITNER

Pour L'Earl du Krebsbach